

Convention de stage

Entre les soussignés :

L'organisme d'accueil

Nom / Raison sociale : [Nom de l'entreprise ou de l'organisation]

Adresse : [Adresse complète]

Représentée par : [Nom, prénom, fonction du représentant légal]

ci-après dénommé **l'Entreprise d'accueil**

Et

Le/la stagiaire

Nom et prénom : [Nom et prénom]

Date de naissance : [JJ.MM.AAAA]

Adresse : [Adresse complète]

Nationalité : [Nationalité]

ci-après dénommé(e) **le/la Stagiaire**



Et, le cas échéant,

L'établissement de formation

Nom de l'établissement : [Nom complet]

Adresse : [Adresse complète]

Représenté par : [Nom, fonction]

ci-après dénommé **l'Établissement**

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le/la Stagiaire est accueilli(e) au sein de l'Entreprise, dans le cadre d'un stage à visée **[pédagogique / professionnelle / d'orientation]**.

Ce stage ne constitue pas un contrat de travail au sens du Code des obligations, mais une période de mise en situation temporaire permettant l'acquisition de compétences en lien avec la formation suivie ou le projet professionnel.

Article 2 – Durée du stage

Le stage débute le [date de début] et prend fin le [date de fin], pour une durée totale de [nombre] semaines / mois.

Il ne pourra être prolongé que par avenant écrit, signé par les parties.

Il n'est pas reconductible de manière tacite.

Article 3 – Lieu du stage

Le stage s'effectue principalement au sein de l'établissement suivant :

Adresse : [lieu principal d'affectation]

Des déplacements ponctuels peuvent être requis dans le cadre des activités confiées, sous supervision de l'Entreprise.

Article 4 – Horaires

Le/la Stagiaire effectue son stage selon l'horaire suivant : [indiquer l'horaire hebdomadaire ou journalier]

Toute modification substantielle doit être préalablement validée par le responsable de stage.

Le respect des horaires et du règlement intérieur de l'Entreprise est obligatoire.

Article 5 – Missions confiées

Les missions confiées au/à la Stagiaire sont les suivantes :

[Exemples : participation à des projets, soutien administratif, observation de processus, rédaction de rapports, etc.]

Ces activités seront réalisées sous la supervision de [nom du tuteur ou responsable de stage].

Article 6 – Gratification / indemnité

Le stage est [rémunéré / non rémunéré].

Le cas échéant, l'Entreprise verse une indemnité mensuelle brute de CHF [montant], payable en fin de mois.

Cette indemnité ne constitue pas un salaire au sens légal, mais une participation aux frais de subsistance.

Article 7 – Assurances et charges sociales

L'Entreprise s'engage à respecter les dispositions applicables en matière de couverture d'assurance.

Le/la Stagiaire est :

- Assuré(e) par l'Établissement pour les accidents (le cas échéant), ou
- Assuré(e) personnellement, ou
- Couvert(e) par l'assurance accident professionnelle de l'Entreprise (LAA), selon le taux d'occupation et la durée du stage.

Le/la Stagiaire atteste être affilié(e) à une assurance maladie conforme à la LAMal.

Article 8 – Confidentialité

Le/la Stagiaire s'engage à respecter une obligation de **confidentialité absolue** concernant toutes les informations internes, les données clients, les projets, les documents ou procédés auxquels il/elle pourrait avoir accès dans le cadre du stage, et ce même après la fin de la convention.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Tout travail, production ou création réalisé par le/la Stagiaire dans le cadre du stage demeure la propriété exclusive de l'Entreprise, sauf convention contraire expresse.

Article 10 – Discipline

Le/la Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Entreprise ainsi que les consignes de sécurité.

Tout manquement grave peut entraîner la suspension ou la résiliation immédiate de la présente convention.

Article 11 – Résiliation anticipée

La convention peut être résiliée avant terme par l'une des parties en cas de motif justifié, moyennant un préavis de [ex. : 5 jours ouvrables] notifié par écrit.

L'Établissement doit en être informé sans délai.

Article 12 – Attestation de stage

À l'issue du stage, l'Entreprise remettra au/à la Stagiaire une **attestation de stage**, mentionnant la période, les missions effectuées et, le cas échéant, une appréciation sur les compétences développées.

Article 13 – Droit applicable

La présente convention est régie par le droit suisse.

Elle ne constitue pas un contrat de travail au sens des articles 319 ss du Code des obligations, sauf requalification par l'autorité compétente en cas d'abus manifeste.

Fait à [lieu], le [date]

En trois exemplaires originaux, remis à :

1. L'Entreprise
2. Le/la Stagiaire
3. L'Établissement de formation (le cas échéant)

Signatures

L'Entreprise

Nom :

Fonction :

Signature :

Le/la Stagiaire

Nom :

Signature :



Le représentant légal (si mineur)

Nom :

Signature :

L'Établissement de formation

Nom :

Fonction :

Signature :